

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 27 novembre 2017

n°3

page 1/2

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 82

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

PRESENTS (67) : J.P. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, J. DUMAS, F. BRAILLARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, B. ROUSSENQUE, J.M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, N. CASSAN FAUX, D. BEAUDEUX, G. MICHAUD, F. MÉRY, P. BARAUDON, J.M. TARDIF, A. PICHON, J. ROY, JP. BARBOT, B. HENEAU, I. BARREAU, D. BOIREAU, J.C. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, C. DAGUISÉ, P. BIGOT, P. MOREAU, E. LASSALLE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIER, D. TREMBLAIS, B. FONTAINE, P. VILLETTE, JL. POYANT, A. GUIMARD, C. PIAULET, B. SULLI, ML. CHABOT, D. GAUTHIER, Y. BOINOT, F. REBY, G. WIBAUX, E. BAILLY, JJ. BERTHELLEMY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, M. GODET, L. JUGÉ, Y. ÉCALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, M. CHAINEAU, D. CHAINE, JF. DABILLY, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, C. VANEROUX, P. BERNARD, M. PONTHER.

POUVOIRS (10) : H. PREHER mandant a pour mandataire JP. ABELIN
C. FARINEAU mandante a pour mandataire M. LAVRARD
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire J. MELQUIOND
P. BARBOT mandant a pour mandataire P. VILLETTE
M. FAVREAU mandant a pour mandataire D. TREMBLAIS
B. MORIN mandante a pour mandataire C. DAGUISÉ
B. de COURREGES mandante a pour mandataire L. JUGÉ
L. CLAVÉ mandant a pour mandataire D. GAUTHIER
M. METAIS mandante a pour mandataire F. MÉRY
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire D. GAUTHIER

EXCUSES (6) : E. AUDEBERT, JM. MAZAUD, R. GRANDIN, T. PRIEUR, C. PÉPIN

Nom du secrétaire de séance : Thierry BRAILLARD

RAPPORTEUR : Monsieur Henri COLIN

OBJET : Budget annexe de l'assainissement - Affectation des résultats de fonctionnement 2016 des communes ayant rejoint Grand Châtellerault.

Avec l'extension de son périmètre au 1er janvier 2017, la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault, compétente depuis sa création en matière d'assainissement, a vu vingt-six nouvelles communes lui transférer à cette date leur compétence.

Les comptes administratifs 2016 de ces communes ayant été adoptés, il convient maintenant d'affecter les résultats qui seront repris à la décision modificative n° 2.

Il s'agit des résultats budgétaires dont le transfert a donné lieu à délibérations concordantes de l'EPCI et des communes.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 et plus particulièrement le titre 3, chapitre 3, paragraphe 4 concernant la détermination du résultat de la section de fonctionnement et son affectation par l'assemblée délibérante,

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2016 de ces budgets aux montants suivants :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 27 novembre 2017

n°3

page 2/2

Section de fonctionnement Résultat cumulé fin 2016 (comprenant le résultat de l'exercice 2016 et le résultat reporté des exercices antérieurs)		Section d'investissement Résultat cumulé fin 2016 (comprenant le résultat de l'exercice 2016 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	
Lençloître	151 861,03 €	Lençloître	164 668,70 €
Sossay	2 294,66 €	Sossay	4 325,53 €
Ouzilly	- 5 200,82 €	Ouzilly	12 532,47 €
Saint Genest d'Ambière	75 221,96 €	Saint Genest d'Ambière	179 488,32 €
Savigny sous Faye	- 31 466,53 €	Savigny sous Faye	35 500,35 €
Dangé	1 165 246,79 €	Dangé	- 251 513,77 €
Ingrandes	105 117,97 €	Ingrandes	252 352,63 €
Leigné sur Usseau	447,04 €	Leigné sur Usseau	19 795,76 €
Leugny	39 180,84 €	Leugny	76 369,00 €
Mondion	434,17 €	Mondion	456,15 €
Port de Piles	58 983,57 €	Port de Piles	- 7 402,89 €
Saint Rémy	92 600,87 €	Saint Rémy	- 20 604,27 €
Vellèches	17 785,31 €	Vellèches	4 194,40 €
Chenevelles		Chenevelles	
Coussay les Bois		Coussay les Bois	
Leigné les Bois	8 507,72 €	Leigné les Bois	23 010,40 €
Lésigny	18 245,64 €	Lésigny	- 12 798,30 €
Mairé	- 11 456,39 €	Mairé	667,81 €
Pleumartin	104 131,03 €	Pleumartin	246 722,31 €
La Roche Posay	50 776,28 €	La Roche Posay	170 852,87 €
Vicq sur Gartempe	19 220,39 €	Vicq sur Gartempe	74 015,21 €
Scorbé Clairvaux	177 442,49 €	Scorbé Clairvaux	136 296,24 €
Antran	- 5262,01 €	Antran	57 278,61 €
Angles sur Anglin	61 589,30 €	Angles sur Anglin	122 609,84 €
Solde de la section de fonctionnement	2 095 701,31 €	Solde de la section d'investissement	1 288 817,37 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter :

le résultat de fonctionnement

- en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 2 095 701,31 €.

le résultat d'investissement

- en excédent d'investissement reporté à la section d'investissement (article 001) pour un montant de 1 288 817,37 €.

POUR : 76
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 (M. FAVREAU a donné pouvoir à D. TREMBLAIS)

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault, le 29 NOV 2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

